

Chalon-sur-Saône, le 7 Juin 2023

Nombre de pages : 1

#Artisanat / #Bâtiment / #Chaudières Gaz

## Interdiction des chaudières gaz : une annonce irréaliste et contre-productive !

Fin mai, la première ministre a présenté un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui prévoit, notamment, le remplacement des chaudières fioul et gaz... Elle a précisé à la CAPEB qu'elle envisageait d'interdire l'installation des chaudières gaz dans les bâtiments résidentiels et tertiaires dès 2026 !

La CAPEB, choquée par cette annonce, a répondu à la première Ministre que ce calendrier était tout simplement intenable ! Il s'agit même carrément d'une fausse bonne idée.

Une telle annonce irréaliste, effectuée sans aucune concertation préalable avec la filière, est en décalage complet avec la réalité du marché, les capacités de production énergétiques de la France et le pouvoir d'achat des consommateurs. Elle ne fait que créer de l'inquiétude auprès des clients et des artisans qui ne savent plus vers quelle énergie se tourner.

Le chauffage au gaz concerne en France près de 12 millions de foyers (une maison sur 3 et un logement sur 2) et touche plus de 500 professionnels dans le département de Saône-et-Loire.

Si en 2026, on interdisait la chaudière gaz, pour la remplacer par des pompes à chaleur comme l'envisage le Gouvernement, il faudrait former 200 000 professionnels pour acquérir les compétences sur cette technologie. Impossible !

Par ailleurs, passer du gaz au tout électrique est totalement inenvisageable tant que les EPR ne seront pas construits et le parc nucléaire adapté pour produire l'électricité nécessaire au fonctionnement des pompes à chaleur. En outre, ce sont les clients qui en assumeront le coût financier car l'état des finances publiques ne permet pas d'envisager des aides massives. Enfin, un tel remplacement n'est parfois tout simplement pas possible pour des contraintes purement techniques.

Pour la CAPEB, il serait bien plus pertinent d'accompagner la filière (producteur, distributeurs, industriels, professionnels) qui travaillent déjà depuis plusieurs années pour verdir le gaz, plutôt que supprimer des chaudières à gaz fabriquées en Europe pour les remplacer par des pompes à chaleur fabriquées en Chine. Il serait aussi plus opportun de privilégier des chaudières hybrides et la production de biogaz. Il faut en effet tendre vers plus de production de gaz renouvelable et c'est tout à fait possible avec l'exemple de la méthanisation notamment.

Des solutions réalistes existent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. La CAPEB 71 demande au Gouvernement de s'appuyer sur l'expertise des professionnels de la rénovation énergétique plutôt que d'annoncer des choses incompréhensibles et incohérentes qui ne font que semer le trouble dans une période déjà compliquée pour les entreprises du bâtiment.

La CAPEB 71 tient aussi à dénoncer cette écologie punitive, contre-productive et irréaliste. Elle attend l'ouverture d'une vraie concertation et se mobilise pour que le Gouvernement revienne à la réalité et revoie sa copie sur son projet d'interdiction des chaudières gaz en 2026 !

### Contact presse

Emmanuel LEBLANC | Secrétaire Général CAPEB 71

03.85.90.97.70

[e.leblanc@capeb71.fr](mailto:e.leblanc@capeb71.fr)

[www.capeb71.fr](http://www.capeb71.fr)



Denis GUIGUE /  
Président CAPEB 71